



FORMULAIRE

AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE ET CULTURELLE

La ville souhaitant favoriser l'accès aux pratiques sportives et culturelle, le Centre Communal d'Action Sociale attribue une aide selon le quotient familial.

Les critères d'attributions :

- QF inf. ou égal à 800.
- Pour tous les Indrais : enfant / adulte
- 1 fois par an
- Adhérent d'une association ou d'un club (activité sportive/activité culturelle).

Pièces nécessaires :

- **Attestation CAF de Quotient familial** OU dernier avis d'imposition si vous n'êtes pas allocataire CAF.
- **Attestation du club ou de l'association** avec le nom, prénom de l'adhérent, la période et le montant de la cotisation (avec tampon du club et signature).
- 1 RIB (au nom du représentant légal).

Nom du responsable légal :	Prénom :
Adresse :44610 INDRE	
Téléphone : _ _ _ _ _	Mail :@.....

	NOM	Prénom	Adulte	Enfant	Activité	Lieu de l'activité	Coût
1							
2							
3							
4							
5							
6							

Merci de renvoyer le formulaire complété avec les pièces justificatives :
par mail (ccas@indre44.fr) ou par courrier (CCAS - 51 Avenue de la Loire – 44610 INDRE).

AVANT le 15 Octobre 2023

Tout dossier reçu hors délai ou incomplet après cette date ne sera pas accepté.

Pour tout renseignement complémentaire ou toute difficulté financière, n'hésitez pas à contacter le CCAS au 02.40.85.45.87.

Cadre réservé au service

Quotient Familial :

Prise en charge :